



**Bonny David, Jelk Guy-Noël**

Des propos « singuliers » au regard des « efforts » incessants des employés de l'Etat de Fribourg

Cosignataires : 0

Date de dépôt : 11.02.19

DFIN

**Dépôt**

**1. Des propos « singuliers » au regard des efforts consentis depuis des années**

Depuis janvier de cette année, des personnes ont été marquées par des propos « singuliers » tenus par le Conseil d'Etat dans le contexte des séances d'information de la modification de la loi sur la Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat de Fribourg.

En effet, le Conseil d'Etat demande aux employés de la Caisse de pension de « faire un effort ». Mais en fait, l'ensemble du personnel très touché par cette proposition de réforme n'a quasi jamais arrêté de faire « des efforts » depuis de nombreuses années...

Voici, par exemple, un rappel « des efforts » consentis par une personne active professionnellement à l'Etat de Fribourg depuis 1993. Nous avons opté pour une liste de décisions politiques, de titres d'articles de presse ainsi que d'extraits de courriers du Conseil d'Etat pour résumer ces efforts.

De manière générale, cet-te employé-e de l'Etat a déjà été lourdement touché-e par des mesures d'économie, une diminution de son salaire, une perte de son pouvoir d'achat et une augmentation de ses cotisations pour la Caisse de pension. Aujourd'hui, il est question de lui couper violemment sa rente.

Paradoxalement, les comptes du canton de Fribourg sont excellents comme l'état de la Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat de Fribourg (à la fin des années 2008 et 2010, le taux de couverture était de plus de 79 % (18.03.2011. Communiqué de l'Etat de Fribourg) et en 2017, le taux de couverture était également de 79 % (28.03.2018. Révision du plan de prévoyance de la CPPEF)).

**Mesures prises envers les fonctionnaires depuis 1993 avec un rappel des comptes de l'Etat depuis 2009.**

**27.05.1993. Courrier du Conseil d'Etat aux collaboratrices et collaborateurs de l'Etat de Fribourg.**

**La situation financière de l'Etat de Fribourg s'est détériorée fortement et brusquement.**

En 1996, sans mesures d'assainissement, la dette nette de l'Etat s'élèverait à plus de 1.3 milliard. (1991 : 301 millions).

Face à de telles perspectives, le Conseil d'Etat a décidé de réagir.

Il a soumis un programme de redressement des finances de l'Etat au Grand Conseil (...). Les multiples mesures proposées devraient permettre d'améliorer la situation financière de l'Etat d'environ 350 millions de francs d'ici à la fin de la législature (1996).

En raison du poids que représentent les dépenses pour le personnel dans les dépenses totales (1992 : 44.6 %), le Conseil d'Etat est contraint de demander une participation à l'effort de redressement des finances cantonales.

Celle-ci sera de l'ordre de 18 millions de francs par année. Elle représentera 15 % au total du programme d'économies et de recettes nouvelles.

(...) Le Conseil d'Etat est conscient de l'important effort financier demandé à son personnel. Il sait aussi que cette contribution s'ajoute à un engagement professionnel de plus en plus soutenu. Dans la situation économique et financière actuelle, qui frappe l'ensemble de la population, le Conseil d'Etat compte cependant sur votre compréhension.

**1994\*. Baisse de salaire de 2.23 %** : contribution non volontaire en vue de l'assainissement des finances cantonales.

Les jeunes diplômés sont engagés deux classes en dessous de la classe de fonction.

**1995\*. Baisse de salaire de 2.23 %** : contribution en vue de l'assainissement des finances cantonales.

**1996\*. Baisse de salaire de 2.23 %** : contribution en vue de l'assainissement des finances cantonales.

**1997\*. Baisse de salaire de 1.23 % jusqu'au 31 juillet.** Pas de compensation du renchérissement (diminution du pouvoir d'achat de 0.5 %, source : indice des prix à la consommation, OFS).

**1998\*. L'annuité est reportée au 1<sup>er</sup> septembre, perte de salaire d'environ 1.8 %.** Pas de compensation du renchérissement (diminution du pouvoir d'achat de 0.1 %, source : OFS).

**1999\*. Baisse de salaire de 1 % pour la part du salaire dépassant 3'500 francs.** Pas de compensation du renchérissement (diminution du pouvoir d'achat de 0.8 %, source : OFS).

**2000\*. Baisse de salaire de 1 % pour la part du salaire dépassant 3'500 francs.** 0.5 % de compensation du renchérissement (diminution du pouvoir d'achat de 1 %, puisque le renchérissement était de 1.5 %, source : OFS).

**2001\*. La pleine compensation du renchérissement est accordée, mais avec report au 1<sup>er</sup> juin.** (Diminution du pouvoir d'achat de 0.58 %, source : OFS).

**2002\*. 0.3 % de renchérissement en janvier, +0.7 % à partir de juillet** (diminution du pouvoir d'achat de 0.2 %, source : OFS). (\* Source : Brochure FAFE. 20.03.2003).

<b>Comptes de l'Etat de Fribourg 2009 : 114.9 millions de francs de bénéfice avant opérations de clôture</b>
--

**07.03.2010. Le peuple suisse refuse la réduction du taux de conversion à 72.2 % (77.4 % pour Fribourg).**

**06.04.2010. La Liberté. 2<sup>e</sup> pilier du personnel de l'Etat. Renforcer l'assise financière de la caisse.**

La révision (de la caisse de pension), qualifiée de vaste, est mise en consultation... avec entrée en vigueur prévue pour le 01.01.2012.

DFIN précise la nécessité de s'adapter aux récentes révisions de la législation fédérale en matière de prévoyance professionnelle (LPP).

Il s'agit aussi de renforcer l'assise financière de la caisse pour anticiper la dégradation du rapport démographique.

Les projections démontrent en effet une dégradation constante dans les prochains vingt ans.

Le projet propose une augmentation du taux de cotisation de 2 %, assurée paritairement.

Conséquences financières : l'Etat-employeur aura à payer près de 8 millions de francs de plus par année.

Un montant que supporteront aussi les assurés, qui verront leur taux passer de 8 à 9%. Soit au total une hausse de 19.5 % à 21.5 %.

L'Etat doit déboursier 0.8 million supplémentaire pour l'augmentation du salaire assuré dans le régime des pensions, et les employés 0.6 million pour la diminution du montant de la coordination.

**Comptes de l'Etat de Fribourg 2010 : 94.9 millions de francs de bénéfice avant opérations de clôture**  
**Selon DFIN : Ce résultat est essentiellement dû à une reprise économique plus précoce et plus robuste que prévu.**

**13.05.2011. *La Liberté*. Le personnel de l'Etat va casquer.**

Le Grand Conseil a approuvé hier une révision de la loi sur la Caisse de prévoyance de l'Etat.

Rapport démographique oblige, les cotisations partent à la hausse.

**Comptes de l'Etat de Fribourg 2011 : 144.9 millions de francs de bénéfice avant opérations de clôture**

**14.07.2012. *La Liberté*. Un vent de panique sur les finances. Etat de Fribourg.**

Les choses se gâtent pour les finances du canton de Fribourg.

Selon les prévisions, l'année 2012 devrait se solder par un déficit de plus de 100 millions de francs.

Un plan d'économie est prévu dès 2014.

**« On ne peut pas continuer comme ça, sinon il n'y aura plus de fortune » Georges Godel.**

**Des mesures en vue de contenir l'évolution de la masse salariale seront prises.**

(Fortune de l'époque : 855 millions).

**Comptes de l'Etat de Fribourg 2012 : 38.4 millions de francs de bénéfice avant opérations de clôture**

**13.05.2013. *La Liberté*. Le personnel de l'Etat va se serrer la ceinture.**

**13.05.2013. RTS.ch. Le canton de Fribourg prend de sévères mesures d'austérité.**

**Personnel de l'Etat touché.**

**14.05.2013. *La Liberté*. Chacun va devoir se serrer la ceinture.**

**Le personnel de l'Etat est particulièrement touché. « Les salaires revus à la baisse ».**

**16.05.2013. *La Liberté*. L'Etat puisera dans toutes les bourses.**

**Plan d'économies. Si les fonctionnaires seront les plus durement touchés par les mesures prévues par le gouvernement cantonal, c'est bien l'ensemble des Fribourgeois qui devra**

**passer à la caisse.**

N.B. Les employés de l'Etat sont touchés deux fois !

**17.05.2013. La Liberté. Comment l'Etat pourra moins payer ses fonctionnaires.**

**Du 17 au 30.05.2013. L'Objectif. Le personnel de l'Etat va trinquer.**

**22.08.2013. Extrait du courrier du Conseil d'Etat aux collaboratrices et collaborateurs de l'Etat de Fribourg.**

Le Conseil d'Etat a mis en consultation, de la mi-mai à la mi-juin 2013, un programme de mesures structurelles et d'économies afin de contrer les effets d'une détérioration importante et rapide des perspectives financières de l'Etat.

Le Conseil d'Etat estime qu'il est de sa responsabilité, comme il l'a toujours fait, d'anticiper une péjoration de la situation.

Aussi, il a dû se résoudre à prendre certaines mesures touchant à la masse salariale, car sans réaction, la détérioration de la situation financière ne manquerait pas de toucher encore plus fortement le personnel de l'Etat.

**03.09.2013. Loi instaurant des mesures structurelles et d'économies (personnel de l'Etat) Art.138b (nouveau) Mesures d'économie 2014-2016**

<sup>1</sup> *Durant les années 2014, 2015 et 2016, l'ensemble du personnel de l'Etat est appelé à participer à l'effort de redressement des finances cantonales.*

<sup>2</sup> *La contribution temporaire de solidarité visée à l'alinéa 1 consiste en une réduction des traitements égale à 1.3 % en 2014 et à 1 % en 2015 et 2016 des traitements de base dépassant le montant annuel de 39'000 francs*

**03.09.2013. Extrait du Message N.2013-DFIN 20. Programme de mesures structurelles et d'économies 2013-2016 de l'Etat de Fribourg**

Il faut maîtriser le ménage cantonal et de pouvoir remplir, à long terme, la mission au service de la population fribourgeoise.

p.6. (...) limiter la création de nouveaux postes, introduction d'une contribution temporaire de solidarité, agir sur l'indexation et les paliers (pas d'octroi en 2014, octroi à partir de juillet 2015 et 2016).

p.17. Le Conseil d'Etat souligne qu'il peut compter sur un personnel de qualité, loyal et digne de confiance. Il se félicite du partenariat et de la confiance mutuelle existant avec ce dernier.

p.17. Le Conseil d'Etat mentionne avoir des problèmes avec la masse salariale, mais ce n'est pas la seule raison.

**p.19. Le Conseil d'Etat prend en compte la demande de la FEDE concernant le remboursement de l'effort financier.**

**Le Conseil d'Etat prend en compte cette demande au moment où la situation financière le permettra.**

N.B. Quid du remboursement aux fonctionnaires ?

**09.09.2013. La Liberté. Le programme d'économies de l'Etat est ficelé.**

Le Conseil d'Etat fribourgeois a finalisé son programme de mesures structurelles et d'économies 2013-2016. Malgré les ajustements liés aux salaires du personnel, ses objectifs sont atteints. Le Parlement en débattira en octobre.

(...) Une contribution de solidarité, prélevée sur les salaires du personnel, remplace notamment une baisse linéaire des salaires des fonctionnaires de 0.9 %.

**08.10.2013. Bulletin du Grand Conseil.**

**Le Conseil d'Etat : « Quant aux mesures concernant le personnel, le Conseil d'Etat prendra en compte la demande de remboursement de l'effort financier lorsque la situation financière le permettra ».**

N.B. Le personnel attend toujours.

**08.10.2013. RTS.ch. Le parlement fribourgeois approuve les mesures touchant le personnel de l'Etat.**

**09.10.2013. *La Liberté*. Le plan d'austérité passe pièce par pièce.**

**Le personnel fera les efforts prévus.** L'introduction d'une contribution de solidarité, calculée sur les salaires après déduction d'un montant forfaitaire de 39'000 francs.

Le personnel doit aussi renoncer à l'indexation des salaires tant que l'indice des prix à la consommation n'aura pas atteint 112 pts (actuellement 109.6).

**Comptes de l'Etat de Fribourg 2013 : 900'000 francs de déficit...**

31.03.2014. Ce résultat confirme la tendance à la baisse annoncée en début de législature en 2012 et signe l'entrée des finances cantonales dans une phase délicate.

**01.04.2014. *La Liberté*. Les comptes virent au rouge.**

Commentaire du journaliste de *La Liberté* : Patrick Pugin. « Tout ça pour ça ! Le diable sur la muraille depuis des mois pour un excédent de charges qui n'atteint pas le million de francs ! »

**07.05.2014. Conseil d'Etat. Mise en consultation de l'avant-projet de modification de la loi sur la Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat.**

Cet avant-projet vise à assurer son financement à long terme.

Conformément aux dispositions fédérales (loi fédérale du 17.12.2010 modifiant la LPP) sur le financement des institutions de droit public, ces dernières doivent atteindre un degré de couverture de 80 % au plus tard jusqu'en 2052.

(...) l'avant-projet prévoit de surseoir à la hausse des cotisations aussi longtemps que les mesures structurelles et d'économie produiront des effets sur le personnel de l'Etat. Mais la hausse des cotisations interviendra dans tous les cas au 1<sup>er</sup> janvier 2017 afin de ne pas pénaliser le plan de financement à long terme de la CPPEF.

**08.05.2014. RTS.ch L'Etat de Fribourg serre la vis pour financer la Caisse de prévoyance.**

Le Conseil d'Etat fribourgeois met en consultation un projet de loi pour assurer le financement à long terme de la Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat.

**08.05.2014. Débat à la Télé VD-FR avec M. Georges Godel, directeur DFIN.**

Les employés doivent faire un effort. L'employé de l'Etat va devoir cotiser plus. Pour le personnel, péjoration des conditions de travail.

**09.05.2014. *La Liberté*. Les employés de l'Etat devront cotiser davantage pour maintenir les pensions.**

**09.05.2014. Freiburger Nachrichten. Eine Solide Pensionskasse für das Staatspersonal wird mehr kosten.**

**20.05.2014. Courrier du Conseil d'Etat et de la Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat (CPPEF) auprès du personnel assuré dans le régime de pensions de la Caisse de prévoyance. Consultation : Projet de financement à long terme de la Caisse de prévoyance**

Résultat : Les employé-es affilié-es à la CPPEF acceptent une hausse de leur cotisation pour le second pilier, mais refusent une baisse des prestations.

**22.11.2014. La Liberté. La cotisation des employés de l'Etat (à la CPPEF) augmentera dès 2017.**

**Comptes de l'Etat de Fribourg 2014 : 200'000.- francs de bénéfice**

**01.10.2015. La Liberté. Un budget accouché dans la douleur.**

Etat de Fribourg. Ce n'est qu'au prix de mesures restrictives et à un prélèvement sur la fortune que le budget 2016 affiche un résultat positif.

De nouvelles mesures d'économie devront être prises.

**Comptes de l'Etat de Fribourg 2015 : 126 millions de francs de bénéfice avant opérations de clôture**

Dès le 1<sup>er</sup> janvier 2017, hausse du taux des cotisations de l'employeur passe de 13 à 15.24 % et des assurés de 9.5 à 10.66 %.

Cette augmentation du taux de cotisation n'est que partiellement compensée par la suppression de la contribution de solidarité. **Il y a une baisse du salaire net des employés de l'Etat.**

**Comptes de l'Etat de Fribourg 2016 : 86,8 millions de francs de bénéfice avant opérations de clôture**

**29.03.2017. La Liberté. 29.3.2017. Le statut du personnel remis en question.**

**02.05.2017. La Liberté. Le canton veut soumettre son personnel à des entretiens avec fixation d'objectifs. Les fonctionnaires sous surveillance.**

**13.07.2017. La Liberté. Mobilité des fonctionnaires sous la loupe.**

**14.09.2017. La Liberté. Le Grand Conseil a validé hier une motion visant une refonte totale de la loi sur le personnel de l'Etat. Le statut des fonctionnaires à réviser.**

**Comptes de l'Etat de Fribourg 2017 : 56,6 millions de francs de bénéfice avant opérations de clôture**

**Juin 2018. Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat de Fribourg.**

Le comité de la Caisse de pension, présidé par M. Georges Godel, dévoile un rapport prévoyant dès 2020 des baisses énormes de rentes.

En juin, M. Godel promet des négociations avec les partenaires sociaux avant la mise en consultation du projet. Le projet est mis en consultation sans que des négociations aient eu lieu.

**15.06.2018. Freiburger Nachrichten. Leistungen dürften gekürzt werden. « Inakzeptable Rentenkürzungen ».**

**04.09.2018. Freiburger Nachrichten. «Unrealistischer Zeitplan für die Pensionskasse». «Katastrophales Projekt».**

### **18.12.2018. *La Liberté*. Caisses de pension (en Suisse) en bonne forme.**

Les caisses de pension suisses ont vu leur résultat net des placements doubler en 2017. Cette évolution considérée comme satisfaisante a permis d'accroître les réserves et de réduire les découverts éventuels, a indiqué l'Office fédéral de la statistique (OFS) hier.

#### **Questions :**

1. Le Conseil d'Etat est-il conscient que ses employés ont déjà participé à d'énormes efforts financiers (par exemple pour certains depuis 1993) et que l'effort de couper, aujourd'hui, dans les retraites n'est pas envisageable ?
2. Relativement souvent, le Conseil d'Etat « se plaint » de l'augmentation de la masse salariale des employés de l'Etat. Cette augmentation paraît tout à fait normale pour un service public en relation avec une population fribourgeoise croissante. L'Etat cherche aussi du personnel hautement qualifié. Les offres d'emploi le prouvent. L'Etat, censé être exemplaire, semble, selon ses pratiques actuelles, vouloir prendre le chemin d'un « pseudo-dumping salarial » avec les employés (spécialisés souvent avec de longues, voire de très longues années d'études, d'expériences ou de formations ou non spécialisés) en cherchant à diminuer leur salaire comme l'indiquent les décisions prises ces dernières années à leur égard malgré des comptes de l'Etat positifs. Est-ce que le Conseil d'Etat confirme ou non cette vision ? Pourquoi ?

#### **2. D'autres propos « singuliers »**

Dans le même contexte de séances d'information, il a été dit par un des intervenants principaux à peu près ceci : « en fin de carrière, la maison est payée, la voiture aussi et les enfants ont quitté le domicile ».

#### **Questions :**

3. Sur quelle base ces propos ont-ils été tenus ? S'agit-il du vécu de l'un des intervenants principaux (qui a prononcé ces paroles) ou de celui de tous les employés de l'Etat ?
4. Est-ce que les intervenants de l'Etat se rendent compte que le prix de l'immobilier a fortement augmenté (certaines demeures individuelles, voire appartements coûtent, aujourd'hui, plus d'un million de francs) et qu'il est quasi impossible, dans ces conditions, d'amortir totalement un bien immobilier avant la retraite ?
5. En cas de modification de la loi, comment feront, au moment de leur retraite, les employés de la Caisse de pension, non propriétaires, qui louent aujourd'hui des appartements relativement cher en fonction de taux d'intérêt très bas ? Ainsi que les employés, propriétaires, pour continuer à payer les intérêts de leur dette hypothécaire ?
6. Concernant les enfants à la maison, *La Liberté* mentionne dans l'article « Le papy-boom. Les baby-boomers atteignent en masse l'âge de la retraite en Suisse » du 22 janvier 2019, que les parents procréent plus tardivement dans leur vie. « De plus en plus de jeunes entrent à l'université ou dans une haute école spécialisée alors que leurs géniteurs ont déjà arrêté (ou sont sur le point d'arrêter) de travailler. »  
« Les parents qui travaillent et touchent un salaire utilisent leur salaire comme stratégie de financement pour couvrir les frais de scolarité tertiaire de leurs enfants. A la retraite, les revenus issus des deux premiers piliers de la prévoyance obligatoire permettent rarement d'éponger de tels coûts, malgré les rentes d'enfants additionnelles. » « Pour l'étudiant, c'est soit s'endetter, soit abandonner. »

Le Conseil d'Etat est-il conscient de cette situation et qu'elle touche également les employés de l'Etat de Fribourg

### **3. L'administrateur de la CPPEF est parti à la retraite**

L'administrateur de la Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat n'a pas attendu la modification de loi de sa propre Caisse de prévoyance du personnel pour partir à la retraite. Il a quitté le navire sous le régime actuel.

Cependant, il a été réengagé, selon nos sources, depuis le début janvier de cette année comme collaborateur scientifique.

#### **Questions :**

7. Est-ce que l'ex-administrateur a bien été réengagé au service de l'Etat ? A quelles conditions ?
8. Si oui, quelle est sa rémunération par séance d'information au sujet de la modification de la loi sur la Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat dans le cadre de la consultation du personnel ?
9. Cette manière de faire ne préfigure-t-elle pas le fonctionnement futur de l'Etat, avec de nombreux départs à la retraite et ensuite un réengagement possible, sous d'autres formes, de rentiers de l'Etat ou de personnes provenant du privé ?
10. Si cette modification passe, est-ce que tous les postes des personnes qui partiront à la retraite à l'Etat de Fribourg seront remis au concours ? Si non, pourquoi ?

### **4. Quelle attractivité encore pour la fonction publique ?**

Pour conclure, les employés de l'Etat ont été durement touchés par les mesures d'économie, les cotisations du 2<sup>e</sup> pilier n'ont fait que d'augmenter et aujourd'hui, l'Etat annonce une baisse violente des retraites.

Les éléments chronologiques mentionnés dans cette question prouvent que les conditions de travail et financières des employés de l'Etat de Fribourg se sont fortement dégradés au fil des années.

Ne voyant aucun signe d'amélioration de la part du Conseil d'Etat et sans preuve du contraire, on peut imaginer que la situation des employés de l'Etat va encore se détériorer à l'avenir.

#### **Question :**

11. Quel est l'intérêt de postuler aujourd'hui à l'Etat de Fribourg ?

—